

Compte Rendu de conseil municipal

Séance du 15 décembre 2023

Acculturation des Elus et co-construction d'une charte de gouvernance en vue de l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Mme BABLEE, urbaniste, a été missionnée par RAF Co pour une formation sur le PLUi décomposée en 3 phases :

- Phase de sensibilisation des Elu-e-s à la démarche (octobre à décembre 2023)
- Phase de formation collective en co construction (janvier à mars 2024) sur 3 sessions (27-01, 17-02 et 16-03-2024)
- Phase de co-construction d'une charte de gouvernance (avril à juin)

L'objectif est de permettre à l'ensemble des élu-e-s municipaux-ales de comprendre les enjeux qui vont se poser aux territoires et qui vont nous obliger à repenser nos politiques d'aménagement en favorisant les réflexions intercommunales (ZAN, urgence climatique...) et les outils pour y faire face, notamment le PLUi. Si les maires et les adjoints à l'urbanisme sont assez bien sensibilisés à ces enjeux, ce n'est sans doute pas le cas de toutes les équipes municipales. C'est pourquoi, pour lever les craintes et interrogations des élus, il est nécessaire d'expliquer auprès de chaque équipe communale les tenants et les aboutissants d'une prise de compétence sur le PLUi et de ses répercussions à la fois pour les communes et pour l'intercommunalité, en visant la préservation de la cohésion intercommunale.

Chaque élu a pu faire part de ses appréhensions, ses attentes, et ses envies vis-à-vis d'un éventuel PLUi. Mme Bablée incite les Elus à se saisir de l'opportunité que peut représenter un PLUi pour mener à bien une stratégie de territoire en concertation avec les Elus des communes avoisinantes comme cela a déjà été fait pour le PLH (Plan Local de l'Habitat)

Décision Modificative du budget principal : subvention SUPV

Le conseil valide la décision modificative du budget principal de 273.06 € pour prendre en charge la subvention d'investissement liée au changement de logiciel du syndicat d'urbanise

Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP2024

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023 dans la limite de 324 823.57 € (25% des crédits inscrits au BP 2023)

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg

Pour la phase 1 : les travaux de couverture sont terminés

Les poses de menuiseries sont programmées en décembre et les cloisons à suivre ...

Phase 2 : L'appel d'offres a été lancé début novembre pour une validation des offres au conseil du 26 janvier 2024.

Le conseil sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de La DETR 2024 pour un montant maximum de 224 000 €

Lutte contre les déchets abandonnés diffus : convention CITEO

Citeo est une entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers. Titulaires d'un agrément d'Etat, ils répondent, pour leurs entreprises membres, à l'obligation en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de signer une convention pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Citeo reversera aux communes de moins de 5 000 habitants 0.90 € / habitant / an et 3.20 € / habitant / an aux communes de plus de 5 000 habitants. Cette différence s'explique par une étude menée à l'échelon national, montrant des coûts plus importants liés aux dépôts sauvages pour les communes de plus de 5 000 habitants (investissements dans des outils de propretés : engins mécaniques, outils de collectes, etc...) et plus de déchets abandonnés également de part une typologie d'habitat plus dense.

Les élus s'interrogent sur la différence importante de rétribution entre les communes de plus de 5 000 habitants et celles de moins de 5 000 habitants mais acceptent la convention proposée par Citeo.

Informations SMICTOM

Le déploiement du tri obligatoire des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 verra l'installation progressive de sites de composteurs partagés sur la commune. Le SMICTOM proposera une réunion sur Thourie au cours du 1^{er} semestre 2024. L'objectif est de déterminer les sites d'implantation des composteurs partagés et d'identifier les bénévoles qui pourront se charger du suivi.

Renouvellement contrat d'entretien des extincteurs

Le conseil retient la proposition de location-maintenance sur 10 ans proposée par Normé Vitaufeu. Cette solution permet un gain non négligeable de près de 2 250 € sur 10 ans par rapport à la proposition d'acquisition-maintenance d'Eurofeu.

Remise en état du préau de l'étang

Les devis de remise en état du préau de l'étang ont été réceptionnés et transmis à l'assurance pour évaluation du montant qui sera remboursé.

Demande de gratuité de salle par l'association des Jeunes agriculteurs

Considérant les soucis rencontrés lors de la location de la salle Pavie par l'association des Jeunes Agriculteurs du canton de Retiers le 25 novembre dernier, le conseil refuse d'octroyer la gratuité de la salle pour cette manifestation.

Vente d'une portion de la voie communale N° 106 dite de la Pilais et du chemin d'exploitation N° 228 à la Connellerie

Des précisions sur la configuration des lieux sont nécessaires pour permettre au conseil de se prononcer sur le souhait d'acquisition par les riverains d'une portion de la voie publique desservant la parcelle YA0005

Accès Parcelles B0145, B0144, B0142 et B0720

Le conseil valide l'achat d'une portion des parcelles B0144 et B0145 à 0.35 € / m², frais de notaire à notre charge et frais de géomètres partagés.

Préparation Cérémonie des Vœux

La cérémonie des Vœux aura lieu le dimanche 14 janvier. Les membres du conseil municipal en gèreront l'organisation.

Infos diverses

Le bulletin annuel 2023 est présenté au conseil. Il sera distribué la semaine prochaine

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre a eu lieu le dimanche 19 novembre. La présence de tous les conseillers a été très appréciée

Le Marché de Noël s'est déroulé le 9 décembre. Pour accueillir un maximum d'exposants, ils ont été répartis dans les 2 salles. Toutefois, les exposants présents dans la petite salle ont signalé un très faible nombre de visiteurs par rapport à la grande salle et le sentiment d'être mis à part. Le nombre d'exposants sera donc limité pour l'édition 2024 afin de grouper tous les exposants dans la grande salle. Par ailleurs, les bénévoles qui étaient chargés du rangement n'étaient tous présents.